SMA vie

L'HOMME-CLÉ

Ce contrat permet à votre entreprise de faire face aux conséquences financières liées au décès ou à la perte totale et irréversible d'autonomie d'un homme-clé.

Votre entreprise perçoit un capital ou des indemnités journalières qui permettront à vos collaborateurs de se consacrer entièrement à la continuité de l'activité.

L'absence ou la disparition brutale de l'homme-clé ou d'un collaborateur déterminant dans l'activité peut mettre en péril l'équilibre financier de votre entreprise.
Pensez à couvrir ce risque pour assurer sa pérennité.

LES **GARANTIES CROISÉES**

Avec la mise en place de la garantie croisée où chaque associé adhère à un contrat d'assurance décès, donnez-vous les moyens de garder le contrôle de votre entreprise et de disposer de liquidités pour racheter les parts détenues par les héritiers.

La disparition de l'un de vos associés **peut remettre en cause l'équilibre et la gouvernance de votre entreprise.**

VOTRE **ÉPARGNE-RETRAITE** ET CELLE DE **VOS SALARIÉS**

Il est important de commencer dès à présent à épargner en vue de maintenir votre niveau de vie au moment de votre départ à la retraite et de compenser votre perte de revenus. Pour vos salariés, pensez aux solutions d'épargne-retraite en entreprise. En tant qu'employeur, rassurez vos salariés en les aidant à se constituer une retraite supplémentaire.

Différentes solutions simples, flexibles et ouvertes à tous, sont proposées pour votre retraite ou celles de vos salariés. Celles-ci permettent de se constituer un complément de revenus dans des conditions fiscales avantageuses.

VOS **ENGAGEMENTS CONVENTIONNELS** POUR LA PROTECTION DE VOS SALARIÉS

En tant qu'entreprise relevant de la convention collective du BTP, la complémentaire santé collective est obligatoire et s'impose à tous les employeurs. Votre convention collective prévoit également la mise en place d'une couverture obligatoire de prévoyance pour vos salariés et leur famille.

Une protection optimale est proposée pour vos salariés et leur famille adaptée à chaque situation (remboursements santé, arrêt de travail, invalidité, décès).

Différentes solutions existent, conformes à vos obligations conventionnelles, incluant des remboursements performants, une couverture complète et une fiscalité avantageuse.

VOTRE **PROTECTION PERSONNELLE**

En tant qu'artisan ou dirigeant d'une TPE/PME, vous devez disposer d'une protection adaptée à vos besoins, pour faire face aux conséquences financières d'une maladie, d'un arrêt de travail prolongé, d'une invalidité ou d'un décès, et afin de limiter ses répercussions sur votre activité et sur l'avenir de votre famille.

Une protection sur laquelle vous pouvez compter dans toutes les situations grâce à des garanties qui compléteront les prestations de votre régime obligatoire d'assurance maladie afin de maintenir vos revenus en cas de coup dur. Des solutions qui sont éligibles à la fiscalité de la loi Madelin et des services d'assistance quelle que soit la garantie choisie.

VOTRE **ÉPARGNE PERSONNELLE**

Se constituer une épargne est une priorité pour tous, que ce soit pour financer ses projets, préparer sa retraite et transmettre un patrimoine.

Vous financez vos projets en épargnant à votre rythme, faites fructifier votre épargne en bénéficiant de supports d'investissement performants, préparez votre retraite et organisez la transmission de votre patrimoine en réduisant les droits de succession de vos proches avec un contrat d'assurance-vie.

Le conseiller SMAvie,

Présent dans votre région et attentif à vos besoins et attentes, votre Conseiller Vie est un professionnel des assurances de personnes. Son expérience lui permet de concevoir et d'élaborer pour vous des solutions sur mesure adaptées à vos exigences.

Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 21/12/2021 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal.
Document publicitaire, sans valeur contractuelle. Seule la notice d'information a valeur de contrat.

SMAvie BTP • SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances,
RCS Paris 775 684 772 - Siège Social et Direction Générale : 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

Conception : NathaDlie D. - Réalisation : Rio Bravo - Crédit photo : Istock - Document non contractuel - Reproduction interdite - Décembre 2021 - PV0607A - SMA
Imprimé sur papier 70 % recyclé / Imprimeur : Wagram, 8 rue Salvador Allendé - 95870 Bezons / Ne pas jeter sur la voie publique.